

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien st fiel

De : Mechin Jean-Luc <mechin.jean-luc@orange.fr>

Date : 09/11/2020 10:29

Pour : pref-enquetepublique-eoliensaintfiel@creuse.gouv.fr

Bonjour,

Quatre raisons majeures d'être opposé à ce projet qui semblerait ubuesque s'il n'était dangereux

1) mise en danger de la vie d'autrui

En matière d'analyse des risques, il est noté

une zone de sécurité de 500m pour les risques de projection de pale,

analyse de risque argumente le promoteur, réalisée à partir des accidents précédents.

ce périmètre correspond en fait à des accidents d'éoliennes de 80 à 90 ou 95/100 m maximum.

de hauteur (depuis 2018 en France 17 accidents majeurs survenus, bris de pales, mât cassé en deux, tempête, incendie de nacelle...)

A st Fiel le projet prévoit des engins de 150m de hauteur, le périmètre de sécurité

devait donc être non pas de 500m, ce qui correspond à des projection de pales pour

des éoliennes de 100m de hauteur, mais de 750 m ce qui correspond à des éoliennes de 150 m de hauteur.

D'autant plus que la zone de st Fiel est très peuplée et qu'il y a également une circulation automobile importante

sur la D 940, que les tempêtes sont de plus en plus fréquentes et violentes...

sauf s'il était prédéfini un taux de mortalité acceptable dans la population creusoise?

2) une implantation d'éoliennes inversement proportionnelle au vent

Dans des zones très peu ventées, comme st Fiel, Anzème, la Creuse en général, le straddet prévoit une invasion d'éoliennes,

dans l'ancienne région aquitaine, zone beaucoup plus ventée, (cote atlantique, montagnes) zéro

éolienne à ce jour.

Il s'agit en fait de détruire des paysages (voir une population) authentiques, sans pour autant produire d'électricité, tout en préservant les donneurs d'ordre situés sur Bordeaux (notion de maîtres et de laquais?)

L'expérience des gilets jaunes n'aurait décidément pas suffi?

3) un projet confié à un promoteur au capital financier de 1000 euros

est-ce bien sérieux?

sté qui dans deux ou trois aura très vraisemblablement disparu

4) une emprunt toxique

la durée de vie d'une éolienne est estimée à 20 ans, le démantèlement, provisionné par le promoteur

pour les propriétaires de terrains à éoliennes, est de 50 000 euros,

pour un coût moyen réel de 400 000 euros

qui va payer, aurons nous des cimetières d'éoliennes (comme aux états unis ou en Espagne?)

La France une démocratie, le pays des droits de l'homme et de la défense du patrimoine????

ça s'était avant

jean-luc Méchin

Mazeirat